

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 06 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le six mars à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250306_8

↳ Motion contre la fermeture d'un poste à l'école maternelle Fabre d'Eglantine et d'un poste à l'école élémentaire Louis Pasteur pour la rentrée scolaire 2025.

Date de la convocation

▪ 28 février 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie (*arrivée à 18H42 au début de la présentation du ROB*), LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. JOLIE Pascal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme KOROL Renée
Mme NOËL Laure	à	M. DEVIN Serge
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme ROUSSEAU Marie-José	à	M. LAMIRAND Christophe

Absente excusée sans procuration

Mme SAUVAGE Edith

Absents non excusés

Mme HEMBERT Axelle
M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. BOUTLEUX Guy

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UN POSTE A L'ÉCOLE MATERNELLE
FABRE D'ÉGLANTINE ET D'UN POSTE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS
PASTEUR POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 03 février 2025, Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale l'informait du projet de fermeture d'une classe maternelle à l'école Fabre d'Eglantine et d'une classe à l'école élémentaire Louis Pasteur pour la rentrée scolaire 2025.

Cette orientation de l'Éducation nationale s'inscrit dans le cadre de la préparation de la rentrées scolaire 2025 et de l'élaboration de la carte scolaire du premier degré au niveau du département.

Monsieur le Maire a exprimé sa plus grande détermination pour le maintien des classes des groupes scolaires de la Commune et s'oppose à la fermeture de toute classe.

Par courrier en date du 13 février dernier adressé à l'inspection d'Académie, Monsieur le Maire a rappelé toutes les actions et mesures mises en œuvre par la Commune pour favoriser l'accueil des élèves durant le temps scolaire mais également pendant le temps périscolaire

Les projets immobiliers, l'accueil et la prise en charge au quotidien de tous les élèves durant et en dehors du temps scolaire, les services et activités proposées, l'investissement pour la préservation du patrimoine, le partenariat avec les équipes éducatives, la présence de personnel spécialisé sont autant d'arguments qui ont été mis en avant.

Ces éléments justifient le maintien de l'ensemble des postes des groupes scolaires notamment pour les écoles Fabre d'Eglantine et Louis Pasteur.

Aussi, le Conseil Municipal demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais de maintenir la totalité des postes et de revoir sa position pour la rentrée scolaire 2025.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

EMET un avis défavorable au projet de fermeture de classes à l'école maternelle Fabre d'Eglantine et l'école élémentaire Louis Pasteur pour la rentrée scolaire 2025.

SOUTIENT la demande de maintien de l'ensemble des postes des groupes scolaires de la Commune.

DEMANDE avec insistance et détermination à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais de revoir sa position et de maintenir la totalité des postes d'enseignants pour la rentrée scolaire 2025-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette décision aux services de l'Éducation nationale.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Guy BOUTLEUX.

#signature#